

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 27 MARS 2022**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le dimanche 27 Mars 2022 à 10H00 à la salle communale de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 17 Mars 2022.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 24 Mars 2022 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Finances : Emprunts :**

➤ M. le Maire propose au Conseil de contracter un emprunt à court terme à hauteur de 312 000 € (afin d'assurer l'avance du financement FEADER), pour lequel le Crédit Agricole propose un taux à hauteur de 0.35% sur une durée de 2 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire pour contracter un emprunt court terme à hauteur de 312 000 € à un taux de 0.35% pour une durée de deux ans.**

➤ M. le Maire propose au Conseil de contracter un emprunt à hauteur de 505 000 € sur 25 ans pour le financement des travaux du multiple rural, la chaufferie, ainsi que l'aménagement du bourg et la voirie. Deux propositions sont parvenues : La Banque Postale au taux de 1.71% (et taux d'engagement de 0,10% du montant du contrat de prêt)- le Crédit Agricole Centre France au taux de 1.97%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de la Banque Postale et donne mandat à M. le Maire pour contracter un emprunt à hauteur de 505 000 € à un taux de 1.71% sur une durée de 25 ans du montant du contrat de prêt**

➤ M. le Maire propose au Conseil de contracter un emprunt à hauteur de 144 197.00€ à la Caisse des Dépôts et Conciliation (CDC), pour les deux logements situés à l'étage du futur multiple rural. La CDC propose un taux de 1.60% sur 25 ans sous réserve de la transmission de la proposition définitive.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire pour contracter un emprunt à hauteur de 144 197.00€ à un taux de 1.60% sur une durée de 25 ans sous réserve de la transmission de la proposition définitive.**

**III : Fonds Cantal Solidaire :**

➤ Pour l'année 2022 :

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 50% pour l'achat de matériel de voirie d'un montant de 49 880.00€ HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 30% pour les travaux sur le réseau AEP d'un montant (estimatif) de 41 900.00€ HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 50% pour la réfection de la cuisine annexée à la salle des fêtes d'un montant (estimatif) de 15 439.08 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 50% pour le matériel de restauration de la cantine d'un montant (estimatif) de 24 530.00 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 30% pour la réhabilitation d'un logement d'un montant (estimatif) de 183 809.44 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 30% pour la réfection de voiries communales, d'un montant (estimatif) de 74 757.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les différentes propositions de M. le Maire et autorise celui-ci à effectuer les demandes au titre du Fonds Cantal Solidaire, pour l'année 2022.**

➤ Pour les années 2023 et 2024 :

M. le Maire propose au Conseil de solliciter le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 30% pour la réfection des voiries, d'un montant (estimatif) de 184 176.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire et autorise celui-ci à effectuer la demande au titre du Fonds Cantal Solidaire, pour les années 2023 et 2024.**

#### **IV : Urbanisme :**

M. le Maire informe le Conseil de la mise en place d'une convention portant sur les modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol dans le cadre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, à compter du 2 mai 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme.**

#### **V : Classement d'une parcelle privée dans le domaine public :**

M. le Maire informe le Conseil de l'impossibilité d'acquérir les parcelles AK 309-310-311-312 car la succession n'est pas achevée.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H45.

#### **AGENDA :**

**Dimanche 10 avril de 8h à 19h** : Premier tour de l'élection présidentielle à la salle communale

**Mercredi 20 avril 2022** : Présentation du PGSSE

**Dimanche 24 avril de 8h à 19h** : Second tour de l'élection présidentielle à la salle communale

Si vous ne pouvez être présent, pensez à donner procuration via <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 avril à 20h30.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.